

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MARTIN LA GARENNE

**Séance du 29 mai 2015 14h00**

<b>Convocation :</b> 21/05/2015	<b>En exercice :</b> 15
<b>Affichage :</b> 21/05/2015	<b>Présents :</b> 10
	<b>Votants :</b> 15

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf mai à quatorze heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents : Mesdames Aubé, Barnabon, Deprez, Deviers,  
Messieurs Baron, Champagne, Lemaistre, Mauduit, Tiret, Vincent

Absents excusés : Madame Varvarais ayant donné procuration à Madame Barnabon,  
Madame Szmiedt à Madame Deviers,  
Monsieur Broegg à Monsieur Champagne,  
Monsieur Gélinau à Monsieur Baron  
Monsieur Lemaire à Monsieur Mauduit

Secrétaire de séance : Madame Aubé

Monsieur Champagne présente les membres du conseil municipal aux enfants de l'école des Garennes venus assister à la réunion du conseil municipal.

Madame Barnabon, adjointe, pilote de la commission scolaire présente le fascicule distribué aux enfants pour la préparation de ce conseil municipal.

Après avoir fait l'appel individuel des membres du conseil municipal, le quorum étant atteint, Monsieur Champagne, Maire, déclare le conseil municipal ouvert.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter une délibération pour l'achat d'une motopompe d'arrosage avec lance et tuyau. Les membres du conseil, présents donnent leurs accords.

### Ordre du Jour

#### **Peintures au sol Ecole des Garennes :**

M. Champagne donne la parole à Mme Barnabon.

L'entreprise l'Atelier des Designers, 10 rue du Maquis de Venderesse, 59840 Perenchies, a établi un devis pour la fourniture d'un kit pochoir de 3 jeux pour la cour de récréation de l'école des Garennes comprenant :

Une marelle maternelle,

Une marelle primaire,

Un escargot,

6 bombes couleurs au choix.

Pour un montant de 690€ TTC

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer ce devis.

Montant prévu au budget primitif 2015 compte 2135 opération 25.

**Aire de jeux au stade :**

Le projet d'installer des jeux pour les enfants de la commune au stade a été envisagé lors de la préparation du budget primitif 2015.

Les familles sont de plus en plus nombreuses à utiliser le stade.

Après avoir contacté plusieurs commerciaux, une seule entreprise a répondu.

Mme Barnabon présente un devis, retenu par la commission :

Entreprise PROLUDIC, ZI l'Etang 37210 Vouvray, spécialisée dans l'équipement pour espaces de jeux et sport, d'un montant de 14 220.00€ H.T.

Cinq équipements (diabolo, marguerite, canard, circuit funambule, villa) composent ce devis dont un devra être équipé d'un sol de sécurité.

Un devis de la Sté Agresta technologies 283 Route du Saut du Broc 88550 POUXEUX, d'un montant de 2 820€ H.T pour l'installation de 47 bigbag de 500l « ludosol » est présenté.

Monsieur Champagne rappelle qu'une subvention a été sollicitée à la CAMY.

Après délibération, le conseil municipal, avec deux abstentions, autorise Monsieur Champagne à signer les devis.

Dit que les montants sont prévus au budget primitif 2015 de la commune, compte 2135 opération 15.

**Convention le P'tit filoux :**

Monsieur Champagne présente la Convention du Centre de Loisirs « Les Filous » printemps été 2015.

Une délibération avait été prise lors du conseil municipal du 16/03/2015 pour la signature d'une convention avec l'ADAPTE 95.

Monsieur Renard, maire de Villers en Arthies, nous propose une nouvelle convention avec la communauté de commune de Vexin dont il est président, pour un montant inférieur avec le même prestataire.

Après délibération et à l'unanimité le conseil municipal, valide cette convention pour 2015 et autorise Monsieur le maire à la signer.

**Achat d'une auto laveuse :**

L'utilisation de la salle polyvalente nécessite un ménage régulier et intensif des sols.

Les sols de l'école seront nettoyés à chaque vacance scolaire et une fois par an par une entreprise extérieure pour un décapage et cirage.

Les surfaces importantes et les emplois du temps du personnel municipal modifiés par les rythmes scolaires nous ont orientés vers l'achat d'une auto laveuse qui serait utilisée sur les différents bâtiments municipaux.

Des comparatifs ont été effectués dans différents catalogues et salons.

L'entreprise ADIS Rue de la Fontaine Chaude 78660 Ablis, spécialisée dans le nettoyage industriel, est venue faire une démonstration sur place pour une laveuse d'un montant de 2782.80€ HT.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer le devis.

Dit que le montant est prévu au budget primitif 2015 de la commune, compte 2184 opération 32.

**Convention pour la Rénovation du retable église St Martin :**

Monsieur Champagne présente l'étude préalable à la restauration du retable de l'église de St Martin.

En 1995 le Conseil Général des Yvelines a fait le choix, par une délibération en date du 22/06 d'une politique de sauvegarde du patrimoine.

Ce projet a été inscrit au budget primitif 2015 de la commune, compte 2161 opération 35 pour un montant de 59 699.00 € H.T.

La commune sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental et s'engage à participer au financement des travaux à hauteur de 30%.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal donne son accord et autorise Monsieur le maire à solliciter cette subvention et signer tous les documents y faisant référence.

**Validation du candidat retenu par la Commission d'Appels d'offres :**

La commission d'appel d'offre s'est réunie pour effectuer, avec le soutien de l'AUDAS, l'analyse comparative des offres de candidature pour le PLU.

Après analyse, classement et notes attribuées, la commission a retenu la candidature de l'entreprise SIMON/GENIN pour un montant de 27 000€ H.T.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve cette candidature et autorise Monsieur Champagne à avancer dans la procédure du dossier PLU et à signer les documents nécessaires.

Dit que ce montant est prévu au budget primitif 2015 de la commune.

**Demande de subvention, Réserves parlementaires :**

Monsieur Champagne rappelle le projet d'accès à l'école communale des Garennes.

Considérant la nécessité de réaliser ces travaux d'amélioration afin d'assurer la sécurité à notre structure scolaire,

Considérant que cette opération est estimée à 41 811.20€ H.T.

Considérant que ces travaux sont prévus au budget primitif 2015 de la commune compte 2315 opération 29,

Considérant la proposition de Madame Descamp-Crosnier, Députée des Yvelines, de nous accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 17 000€, au titre de 2015, pour le financement de travaux d'intérêt local.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

Décide de réaliser les travaux d'amélioration et de sécurité,

Décide de solliciter auprès de Madame la Députée une subvention exceptionnelle de 17 000€,

Autorise Monsieur le maire à faire toutes les démarches et à signer les pièces nécessaires au dossier de la demande de subvention.

**Subvention IDF, appel à projet :**

Monsieur Champagne informe les membres du conseil municipal que suite à la délibération du 28/06/2012 en faveur de la création du fonds de développement touristique régional, un dossier d'appel à projets pour le développement touristique territorial est proposé au Conseil Régional.

Projet d'un montant de 400 000€ avec une subvention de 50% soit 200 000€.

Cette subvention serait consacrée à l'installation d'un ponton au Port de l'Illon.

Monsieur le maire demande l'autorisation de solliciter cette subvention au Conseil Régional.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise Monsieur le maire à solliciter cette subvention.

**Motopompe d'arrosage avec tuyau et lance :**

Monsieur Champagne expose la nécessité de l'achat, prévu au budget primitif 2015 d'une motopompe d'arrosage avec lance et tuyau pour les jardinières suspendues, potées et massifs de fleurs sur la commune.

Les agents techniques possèdent une tonne à eau et l'installation d'une pompe permettrait un arrosage plus simple et plus sécurisé.

Après recherche et demande de devis à 2 entreprises, une seule a répondu :

SIAM Route de Meulan, 78440 Guitrancourt, d'un montant de 1200€ HT pour une motopompe thermique, 16m<sup>3</sup>, débit de 270 l/h avec tuyau et lance douche spécialement prévue pour arrosage des suspensions, en alu, dépliable de 1.50 à 2.40 m.

Après délibération, Monsieur Champagne propose de retenir ce devis, sauf si pour du matériel équivalent la seconde Sté donnait une réponse, dans les jours prochains, d'un montant inférieur.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents donne son accord pour ce devis.

Dit que le montant est prévu au compte 2181 opération 40 du budget primitif 2015 de la commune.

### **Tour de table :**

Madame Barnabon fait le compte rendu de la dernière réunion de la commission scolaire.

#### Ecole :

Mutualisation d'un bus pour Guernes et St Martin pour la visite du collège Galilée en avril ;

Sorties de fin d'année, transports à la charge de la municipalité et sorties à la charge de l'APE.

Effectif scolaire 2015-2016 en augmentation (109 enfants), répartition des niveaux, ouverture de classe refusée par l'Inspection académique.

Une demande à l'Inspection Académique avait été faite en accord avec la direction de l'école par rapport à une problématique de répartition de niveau pour 2015/16. L'Inspection a refusé l'ouverture d'une 5<sup>ème</sup> classe.

#### Atelier périscolaire :

Depuis le mois de mars :

-L'atelier chocolat qui a eu un vif succès,

-La participation au festival de Francos, les maternelles de St Martin et de Guernes ont assisté au Cabaret Bébé à la salle polyvalente. Les frais ont été partagés par l'école de Guernes et la commune de St Martin.

-Visite du site Lafarge pour les CM1/CM2 avec observation des oiseaux avec un ornithologue,

-En juin, une sortie est prévue à la boulangerie de Vétheuil avec les maternelles,

Actuellement nous sommes en préparation du spectacle de la kermesse du samedi 27 juin.

Une remise de prix aura lieu à la fin du spectacle.

Mme Barnabon propose à Madame Deprez d'inviter les seniors du village à la kermesse. Madame Deprez répond qu'elle informera l'Association.

#### Pour 2015/2016, de nouveaux projets sont en cours de réflexion :

-Un atelier sport animé par un professeur agrée (athlétisme, gym au sol, danse, jeux d'opposition, sports collectifs, initiation à l'activité cirque)

-Atelier jardinage grâce à la formation par le PNR des ATSEM,

-Atelier spectacle avec pour thème « les Fables de la Fontaine » qui sera présenté à la kermesse de 2016.

Monsieur Champagne confirme aux conseillers municipaux la vente du garage Grande Cour pour un montant de 53 900€.

Il informe également que la locataire du logement de Sandrancourt a donné son préavis pour quitter le logement. Une réflexion va être lancée sur le devenir du bâtiment.

Monsieur Champagne a présenté les travaux de rénovation du retable de l'église de St Martin dans une délibération à l'ordre du jour. Il informe que la commune demandera une subvention à l'ASESMG pour participer à ces travaux de restauration, symboliquement, à hauteur de ses possibilités.

Monsieur Champagne déclare qu'exceptionnellement il n'y aura pas d'autres rapports de commission, la durée de la séance étant limitée et donne la parole à l'assemblée présente.

### **Dans la salle :**

Suite aux différentes questions des élèves dans le public, Monsieur Champagne donne des informations sur l'organisation du temps scolaire :

- La commune est propriétaire de l'école, et à autorité sur l'organisation et la sécurité des enfants sur le temps périscolaire (la garderie, la cantine, l'étude, TAP).
- L'éducation nationale, donc la directrice d'école est responsable sur le temps scolaire.

Il demande aux enfants d'établir une liste de leurs souhaits car suivant l'espace, la sécurité et les coûts nous ne pourrions répondre à toutes leurs demandes.

Du petit matériel est possible (en accord avec la direction de l'école) mais un gymnase est irréalisable pour la commune.

L'achat de tablettes pour tous les enfants n'est pas au programme car les coûts sont trop élevés.

Des parents sont présents et posent différentes questions sur l'organisation de la kermesse de fin d'année.

M. Champagne et Mme Barnabon leurs demandent de se rapprocher de APE.

M. Champagne, Mme Barnabon apportent des réponses et les reçoivent après le conseil afin de leurs donner des précisions en dehors de la présence des enfants.

Clôture de la séance : 15 h 45